

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### JEUDI 30 JANVIER 2014

**Présents :**

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine.

Messieurs : GODE Philippe, PASCAL Jean-Pierre, FAURE François, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

**Absents excusés :** VEDRINES Jean-Luc (procuration à FAURE François), DIVOUX Etienne.

**Secrétaire de séance :** JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie.

#### 1/ Analyse et attribution des offres « aménagement de la Mairie »

	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	TOTAL	ESTIMATIF
<b>Lot1 : Gros œuvre maçonnerie</b>				60000 €
*Rampon	3.25	2.40	5.65	
*Jullian BTP	3.59	0.9	4.49	
*Chapelle	5.5	2.40	7.40	
*Jullian	4.99	3	7.99	
COUT RETENU : JULLIAN			54693.39€	
<b>Lot 2 : Menuiserie extérieure</b>				14000€
*Valbois				
COUT RETENU : VALBOIS			15679€	
<b>Lot 3 Menuiserie intérieure</b>				4500€
*Valbois				
COUT RETENU : VALBOIS			4875.50€	
<b>Lot 4 : Plâtrerie</b>				18400€
*Lozère Isolation	5	0	5	
*Jullian	4.86	1.80	6.66	
COUT RETENU : JULLIAN			19961.93€	
<b>Lot 5 : Ferronnerie-serrurerie</b>				5700€
*MTE				
COUT RETENU : MTE			5801.32€	
<b>Lot 6 : Carrelage-Faïence</b>				6500€
*Jullian	4.85	1.80	6.65	
*Sud Carrelage	5	0.90	5.90	
COUT RETENU : JULLIAN				7091.76€
<b>Lot 7 : Enduits extérieurs</b>				6200€

*Sarl Costa Raval				
COUT RETENU : SARL COSTA RAVA			7113.92€	
<b>Lot 8 : Peinture</b>				5500€
*Riboulet ADR	5	3	8	
*Breyse Sébastien	4.52	3	7.53	
*Lozère Peinture	3.69	3	6.69	
COUT RETENU : RIBOULET ADR			4496.77€	
<b>Lot 9 : Electricité-Chauffage</b>				13000€
*Solair elec	5	2.40	7.40	
*Citybat	4.19	2.40	6.59	
*Scheffer	4.02	3	7.02	
COUT RETENU : SOLAIR ELEC			10420.70€	
<b>Lot 10 : Plomberie-Sanitaire</b>				6100€
*Bourelly	5	0	5	
*Mark Bruno	3.80	2.10	5.90	
COUT RETENU : MARK BRUNO			8570.65€	

MONTANT ESTIMATIF : 139 900 EUROS

MONTANT APRES APPEL D'OFFRE : 138 704,94 EUROS

## **2/ DELIBERATION 1**

### **MISE EN FORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Le temps périscolaire est prévu après la pause méridienne pour les maternelles et en fin de journée pour la classe élémentaire.

Pour satisfaire :

- au besoin de la reforme des rythmes scolaires
- à la mise en place d'une garderie avant ou (et) après la journée scolaire

Le temps de travail des ATSEM sera augmenté à 17H30 annualisé soit une durée hebdomadaire de travail de 22 heures (17 heures actuellement) sur 36 semaines .Cette proposition doit être validée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale et acceptée par le personnel en fonction.

Pour mener à bien cette reforme dont le coût est estimée à 5400€

Affectation de la commune : 4000€

Aide de l'état : 50 € : enfant soit : 1000 €

Il faut faire une déclaration à la DSR (Dotation de solidarité rurale) pour un complément de financement. (Demande auprès de la Préfecture).

Pour le budget 2014 et les suivants, les coûts de cette reforme devraient être neutralisés par la négociation et la diminution du contrat de maintenance sur les photocopieurs de la Mairie et de l'école (4000€ applicable dès cette année).

### **Délibération :**

**Vote : 10 pour**

**0 abstention**

**0 contre**

### **3/ DELIBERATION 2 : Adhésion à l'Agence Lozère Ingénierie**

Pour faire face à la suppression de l'ATESAT (Aide technique de la DDT pour l'étude, l'élaboration de devis, les suivis de chantier), le Conseil General propose de créer l'Agence Lozère ingénierie. Le conseil municipal constate que le coût pour la collectivité sera forcément supérieur à la participation actuelle. Néanmoins, la nécessité de faire appel à un bureau d'étude s'avère nécessaire et souvent facteur d'économie sur les travaux réalisés.

**Vote : 10 pour**

**0 abstention**

**0 contre**

### **Questions diverses**

#### Etat des lieux du réseau téléphonique sur la commune.

Un courrier de la préfecture est arrivé en mairie demandant de répertorier les zones à problème sur la commune. Il faut recenser et signaler tous ces problèmes :

- Protection des tableaux téléphoniques (oxydation car les tableaux ne sont pas étanches).
- Fils téléphoniques passant sur des terrains privés.

La séance est levée à 22H20